



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

information des consommateurs

Question écrite n° 70457

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur le rapport d'activité 2000 du Conseil national à la consommation (CNC). Le CNC souhaite, à propos des produits cosmétiques de protection solaire, que « les mentions de type "écran total ou "protection totale soient proscrites car elles sont de nature à induire le consommateur en erreur et à le conduire à des comportements dangereux pour la santé ». Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les suites qu'il entend donner à cette proposition.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70457

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 décembre 2001, page 7217